

# Lettre de la Sécurité Routière

## Editorial

Hélas, dès le début de l'été, les drames se sont succédés sur nos routes. Quatre accidents mortels se sont produits en juillet, alors que juillet 2019 n'avait connu aucune perte humaine. Ce nombre est le plus élevé des trois dernières années. Il concerne essentiellement les usagers de deux-roues motorisés, avec deux victimes. Le nombre d'accidents corporels et celui des blessés sont également repartis à la hausse.

C'est pour lutter contre les comportements dangereux que de nombreux contrôles routiers sont organisés pendant l'été. Les forces de l'ordre ont également procédé à un contrôle médiatisé sur la route nationale 10, particulièrement empruntée par les vacanciers. Au-delà de l'action répressive en elle-même, ce contrôle a été l'occasion, à travers les médias, de rappeler la nécessité d'être très vigilant en cette période estivale.

Il est important de collaborer avec les médias, pour inciter les usagers à respecter les règles de conduite. C'est également la raison pour laquelle, à l'occasion du Tour de France et du Tour cycliste Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine, des messages de prévention sont diffusés dans la presse



numérique sur le thème du partage de la route. Cyclistes, automobilistes, piétons, motards... nous tous devons vivre ensemble. Bonne route, en toute sécurité !

**Julien Pailhère,**  
Directeur de cabinet,  
chef de projet sécurité routière,  
préfecture de la Vienne

N°64 - août 2020

## L'info du mois

### Expérience et conduite

Chaque année l'inexpérience est à l'origine de près de 20% des accidents mortels. En sécurité routière, un conducteur est considéré comme novice lorsqu'il détient sa catégorie de permis depuis moins de deux ans.

Le nombre de conducteurs novices impliqués dans les accidents mortels est deux fois plus élevé au premier trimestre de détention du permis qu'au dernier trimestre de la période probatoire de deux ans.

**63 % d'entre eux  
ont entre 18 et 29 ans**

Pourtant, contrairement à une idée reçue, un conducteur novice « sait » conduire, parfois mieux qu'un conducteur plus expérimenté.

Si son aptitude est reconnue, il lui manque naturellement l'expérience (diversité de mises en situation) qui améliore au fil du temps la qualité de l'analyse et les ajustements de conduite.

L'expérience permet de mieux hiérarchiser la pertinence des informations perçues, d'automatiser l'ensemble des tâches de conduite, de les réaliser avec précision, de prendre conscience de son environnement, de limiter les causes de fatigue, de maladresse, d'imprudence et donc d'accidents.

L'expérience s'acquiert par le choix de formules d'apprentissage adaptées (conduite accompagnée ou supervisée), par les échanges avec d'autres conducteurs, et par l'usage d'un véhicule en tant que conducteur. Elle est à différencier de l'antériorité du permis de conduire, car elle doit surtout être appréciée au regard de la régularité et de la diversité de l'usage du véhicule.

Pour limiter son risque d'accident de la route, tout conducteur doit tenir compte de l'usage parfois très ponctuel, méconnu, saisonnier, très localisé géographiquement et répétitif, voire longtemps interrompu, de son ou de ses véhicule(s). Maîtriser ces facteurs est essentiel pour faire face sereinement et efficacement à toutes les situations de conduite rencontrées, auxquelles s'ajoutent les distracteurs, impliqués dans 11 % des accidents mortels.

L'aptitude à la conduite exige le respect de conditions techniques, médicales et réglementaires : détention d'un droit à conduire, état de santé conforme aux critères établis, prérequis comme détention d'une assurance, absence d'alcool ou de stupéfiant... Pour faciliter le financement d'une formation à la conduite de véhicules de la catégorie automobile (permis B – véhicules légers) et moto (permis A), le gouvernement a mis en place le permis à 1€ en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus de bénéficier d'une facilité de paiement de leur formation. Le coût total de la formation ne change pas, mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts. En savoir plus\*.

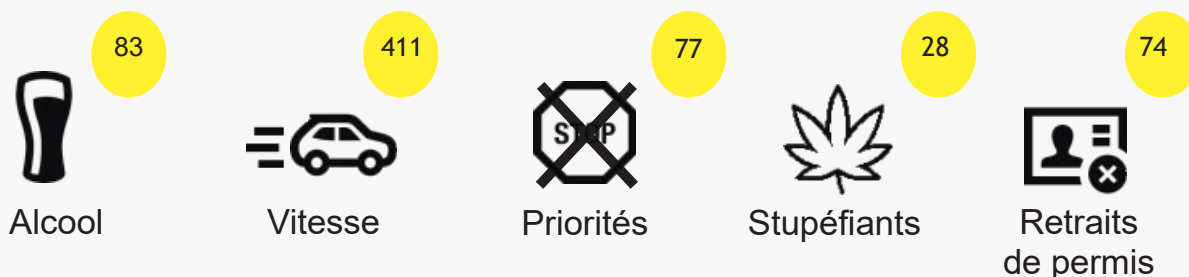


### Agenda



- 5 septembre : journée découverte au circuit du Vigeant - Fédération française des motards en colère de la Vienne
- 9 septembre : « Les oubliés du sport » à Poitiers - Secours populaire
- 14 septembre : journée sécurité routière pour les salariés de la société Blount à Civray

### Bilan des infractions du mois



\* lien vers <https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/permis-1-eu-par-jour/definition-du>

## Tour cycliste Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine

Du 27 au 30 août s'est déroulé le Tour cycliste Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine. Comme il est d'usage, la préfecture a participé à la caravane du Tour. Trois IDSR - masqués mais enthousiastes - ont parcouru plus de 280 kilomètres et distribué au public des dépliants et accessoires ludiques lors des étapes traversant la Vienne : Chasseneuil-du-Poitou/Jaunay-Marigny et Thenezay/Poitiers. Cette action vise à rappeler les bons comportements à adopter pour circuler à bicyclette en sécurité sur la voie publique. Cette année, en écho à la campagne nationale du Tour de France, le thème était « La route se partage ». Un conducteur responsable ne doit pas mettre en danger la vie des cyclistes. Rappelons-le, il est impératif de respecter une distance minimale entre son véhicule et le cycliste : 1,50m (1 mètre en ville).



## Opération « Bonne conduite »

Pendant une semaine, la galerie Géant Beaulieu a proposé un circuit de prévention routière pour les enfants de 8 à 12 ans. Les enfants ont pu évoluer dans les allées du Centre au volant de voitures « coccinelles » à pédales, munies de clignotants et de ceintures de sécurité. Un moniteur les accompagnait à travers les feux tricolores, les passages piétons, les stops, etc. La préfecture, désireuse de s'associer à cette initiative, a mobilisé les forces de police pour sensibiliser les adultes à la sécurité avec la présence d'une moto d'intervention, des équipements et d'un radar. L'approche, différente de celle des enfants mettait la priorité sur la lutte contre les conduites addictives et les excès de vitesse.



## Bilan de l'accidentalité

	Juillet 2019	Juillet 2020		Janvier à juillet 2019	Janvier à juillet 2020	
Accidents	18	24	+ 6	160	102	- 58
Tués	0	4	+ 4	12	15	+ 3
Blessés	25	32	+ 7	203	147	- 56
Dont blessés hospitalisés	16	9	- 7	104	54	- 50

**Sophie JANOT, responsable de la mission développement durable  
Direction départementale des territoires**

**Depuis combien de temps et pourquoi étiez-vous IDSR ?**



C'était en 2009. Nous rentrions du travail depuis Poitiers jusqu'à Gençay avec mes deux co-voitureurs, j'étais au volant. L'entrée de Gençay depuis la route de Poitiers est très abrupte avec ces deux virages successifs à angle droit, juste après la vue sur le vieux château moyenâgeux, dans la descente arborée du Château de Galmoisin. Il faudrait presque prendre de l'élan pour grimper cette côte, mais connaissant le peu de visibilité de cette voie je roulais à moins de 30 km/h quand subitement, juste avant de prendre la rue du Palateau, surgi de ma droite pour se bloquer sous ma roue un jeune de moins de 8 ans à vélo, ne maîtrisant pas sa monture. Je freine, mets les warning, silence de mort soudain dans l'habitacle du véhicule... Notre frayeur à tous fut grande, et au jeune énergumène compris, vu la vitesse à laquelle nous l'avons vu repartir ré-enfourchant son bicycle. Le hasard faisait que la semaine suivante nous recevions au travail, les appels de candidature pour devenir intervenant.e départemental.e de sécurité routière... J'ai signé le 9 février.

**Quel est votre meilleur souvenir d'intervention de sécurité routière ?**

J'ai toujours aimé les interventions sur le vélo, qui est un moyen sensationnel de déplacement, plus rapide que la marche, voire la course à pied et qui permet à chacun de se maintenir en forme. Nous faisons de plus toujours sensation, quand nous nous présentons en vélo dans les cours d'écoles, les jeunes aiment parler de leurs modes de déplacements, puisque c'est leur quotidien comme chacun d'entre nous. Nous complétons les informations sécurité routière, avec un petit complément sur les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique. Il vaut mieux compléter son bol de céréales, que remplir sa voiture de gazole. Les rencontres annuelles des intervenant.es sécurité routière, bien menées et préparées, sont toujours enrichissantes, vue la diversité des parcours de chacun.e.

Merci Sophie !

Après 11 ans d'interventions en tant qu'IDSR de la Vienne, Sophie Janot nous quitte pour de nouveaux horizons, hors du département. Nous avons souhaité saluer son engagement à travers cette interview et lui souhaitons tout le meilleur pour la suite.

Pour tout complément d'information sur la lettre de la Sécurité Routière :

[www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr) et [pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr](mailto:pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr)

et sur les réseaux sociaux



La lettre de la sécurité routière dans la Vienne - Lettre n°64 - Août 2020

Éditeur : Préfecture de la Vienne - Directeur de publication : Julien Pailhère, directeur de cabinet, préfecture de la Vienne